NATHALIE BOYER

NATHALIE MAIRE

LEÏLA AFIF

CÉCILE VALLIN

CAROLE SOLTYSIAK

MARIE-HÉLÈNE AUDOYE

MARIE-MICHÈLE CALVEZ

TATIANA ANDUJAR

FLORENCE BLOISE

COLD CASES SUR LA PISTE DES DISPARUES

Sur les 82 dossiers de crimes non élucidés actuellement étudiés par le nouveau pôle judiciaire de Nanterre, 56 concernent des personnes de sexe féminin. Une écrasante majorité qui pousse à s'interroger : les femmes seraient-elles davantage victimes de crimes non élucidés ? Et si oui, pourquoi ? Enquête

Par **CÉLINE RASTELLO**

LE DAUPHINÉ/MAXPPP - LE JOURNAL DE SAÔNE ET LOIRE/LAURENT BOLLET/MAXPPP - LE DAUPHINÉ/ARCHIVES FAMILIALES - ARCHIVES FAMILIALES/CÉLINE RASTELLO - LE JOURNAL DE SAÔNE ET LOIRE/JSL.SHORTHANDSTORIES.COM - BEP/MAURICE BERNAUDON/NICE MATIN/MAX PPP - BEP/DOMINIQUE ALLIE/L'INDEPENDANT/MAXPPP - 78 ACTU - LE TELEGRAMME/MAXPPP

“LES FEMMES REPRÉSENTENT ENVIRON 80 À 85 % DES VICTIMES DANS LES DOSSIERS D’ENLÈVEMENTS ET DE MEURTRES, ET JUSQU’À 95 % DANS CEUX DE VIOLS.”

—

LE PÔLE JUDICIAIRE “COLD CASES” DE NANTERRE

Elles s’appellent Marie-Hélène Audoye, Nathalie Maire, Sylvie Aubert, Carole Soltysiak, Muriel Théron, Marie-Michèle Calvez, Florence Bloise, Silja Trindler, Nathalie Boyer, Cécile Vallin, Leïla Afif, Tatiana Andujar, Charazed Bendouiou, Anaïs Marcelli… Quand elles ont disparu, elles étaient mères de famille, célibataires, jeunes majeures, adolescentes ou fillettes. C’était il y a plus de trente-cinq ans pour certaines, trente ou vingt-cinq ans pour d’autres. Tant d’années. Une éternité. Certaines n’ont jamais été retrouvées. On ignore toujours, pour les autres, qui les a tuées. On ne connaît pas davantage leurs noms ni leurs visages. A peine trouve-t-on parfois, en fouillant dans les archives de la presse locale, un sourire figé sur un vieux Photomaton en noir et blanc ou la photo d’un parent épuisé les mains accrochées au cliché de son enfant, vestige de l’insouciante vie d’avant. Ces femmes, et tant d’autres, ont été oubliées. Invisibilisées. Comme si elles n’avaient jamais existé.

Qui sait que Marie-Hélène Audoye était représentante en pharmacie et avait 22 ans quand elle a disparu, en mai 1991, entre Monaco et Briançon ? Que Marie-Michèle Calvez, agente en assurance de 41 ans, a été tuée un soir d’été 1994 dans le Finistère et son corps découvert, brûlé, dans le coffre de sa voiture ? Qui se souvient de la disparition de Carole Soltysiak, 13 ans, retrouvée poignardée un dimanche de novembre 1990 dans un bois près de chez elle en Saône-et-Loire ? Qui sait, encore, que Nathalie Maire avait 18 ans et terminait son service dans un snack d’une aire de l’autoroute A6 quand elle a été étranglée, le 2 septembre 1987 ?

Des enquêtes ont été menées, mais elles ont été classées, souvent rapidement. Les cartons renfermant leur histoire se sont amoncelés dans des tribunaux saturés. Certaines procédures ont même disparu, comme tant de scellés que la justice a égarés ou n’a pas conservés, plongeant les proches des victimes dans un désarroi toujours plus abyssal. Mais, depuis quelques mois, l’espoir renaît. Il y a un peu plus d’un an, un pôle judiciaire spécialement dédié aux crimes sériels ou non élucidés a vu le jour à Nanterre, près de Paris. Chapeautée par la magistrate chevronnée Sabine Kheris (qui a fait avouer le tueur en série Michel Fourniret dans le dossier de la petite Estelle Mouzin), la nouvelle unité, qui comprend trois cabinets d’instruction et un parquet particulier, étudiait fin juin 9 *« parcours criminels »* d’auteurs identifiés, et 82 dossiers. Dont 56 de victimes de sexe féminin. Une écrasante majorité. *« Les femmes représentent environ 80 à 85 % des victimes dans les dossiers d’enlèvements et de meurtres, et jusqu’à 95 % dans ceux de viols, sur adultes ou mineurs »,* confirme le pôle. Pourquoi une telle proportion de femmes dans les crimes non élucidés ?

Derrière son bureau du boulevard Saint-Germain, près de l’Assemblée nationale, l’avocat Didier Seban fait le compte. Sur les 60 *cold cases* de son cabinet spécialisé dans les crimes non élucidés, 80 % concernent des victimes de sexe féminin. *« Ce sont très majoritairement des meurtres avec agressions sexuelles ou viols, dont les femmes sont nettement plus victimes que les hommes,* explique-t-il. *Les victimes des tueurs en série sont aussi très majoritairement des femmes et des enfants. »* Celui qui conseille notamment le père d’Estelle Mouzin, dont le meurtre est longtemps resté non élucidé, rappelle néanmoins que ses dossiers ne concernent pas de victimes de *« règlements de comptes »,* que le pôle de Nanterre *(voir encadré)* exclut aussi, et qui sont très majoritairement des hommes. Cela fait vingt ans, maintenant, qu’il porte à bout de bras de nombreuses familles *« oubliées »*. Un petit portrait noir et blanc d’Isabelle Mesnage, tuée à 20 ans en 1986 dans la Somme, ne quitte jamais son portefeuille. Plus de trente ans après, sa consœur Corinne Herrmann, avec laquelle il a longtemps travaillé, a fait le lien avec le meurtrier Jacques Rançon, définitivement condamné, depuis, à la perpétuité. Mais les dossiers de Didier Seban ne représentent que certains *cold cases*, pour lesquels les familles se sont mobilisées. Il faudrait pouvoir les comparer à la totalité des dossiers de meurtres, de disparitions et de viols non élucidés.

“PAS DE MÉMOIRE CRIMINELLE”

Or c’est là que le bât blesse. *« Alors qu’il s’agit des crimes considérés comme les plus graves, les plus sévèrement sanctionnés par le Code pénal, ils n’ont jamais été comptabilisés,* déplore l’avocat. *La France n’a pas de mémoire criminelle. »* Au printemps 2022, la chancellerie a adressé une circulaire à tous les parquets, recommandant de procéder à un inventaire de leurs dossiers en vue d’un éventuel transfert à la nouvelle unité judiciaire. *« Certaines juridictions ont demandé à la presse*

“ON N’IMAGINE PAS L’IMPACT QU’UN APPEL À TÉMOINS PEUT AVOIR DANS UN DOSSIER DE ‘COLD CASE’.”

—

LA JUGE
SABINE KHERIS

▲ *En septembre 2018, à Auxerre. Sabine Kheris instruit une reconstitution du meurtre de Johanna Parrish (tuée par Michel Fourniret).*

locale de rechercher dans leurs archives, c’est dire… » soupire l’avocat. En annonçant la création du pôle, le garde des Sceaux, Eric Dupond-Moretti, a déclaré que la justice était alors saisie de 173 crimes non élucidés, et 68 procédures de crimes sériels, soit 241 dossiers. Un chiffre que les avocats spécialisés considèrent largement sous-estimé. *« Nous pensons qu’il en existe plutôt plusieurs milliers »,* présume Didier Seban.

« 60 % des “cold cases” de mon cabinet concernent des femmes, 40 % des hommes », relève aussi l’avocate Corinne Herrmann, spécialisée elle aussi depuis longtemps dans les crimes oubliés. Elle invite cependant à la prudence quant à toute surinterprétation de la proportion femmes/hommes : *« Dans la mesure où on ne connaît pas le nombre total de meurtres non résolus, ni, en leur sein, la proportion de femmes et d’enfants – qui sont nombreux –, il n’est pas possible d’affirmer que les dossiers concernant les femmes ont été moins bien résolus que ceux des hommes. »* Le magistrat Jacques Dallest la rejoint : *« On peut spéculer, mais il faut être honnête : personne ne connaît le chiffre des “cold cases” »,* affirme celui qui a présidé le groupe de travail ayant conduit à la création du pôle. Dans son rapport, il plaide d’ailleurs pour l’ouverture, dans chaque parquet, d’un registre recensant tous les crimes. Il connaît bien le sujet : quand, en 1994, il a quitté Lyon après sept ans à l’instruction, il y a laissé pas moins de dix meurtres non élucidés. *« Un échec personnel et de l’institution,* exposait-il fin mars lors d’un colloque. *On clôturait rapidement un dossier sans même en informer forcément les familles. Ça ne nous venait pas même à l’esprit… »* Il y avait parmi ces dossiers celui de Muriel Théron, 17 ans, violée et tuée en 1993 à Lyon, rouvert en 2015 grâce à la ténacité de son père et la découverte d’une trace ADN, désormais entre les mains du nouveau pôle judiciaire. *« Sa mère est morte, son père attend »,* dit le magistrat, qui s’en veut de n’avoir pas, à l’époque, mieux traité les familles des victimes.

Au-delà du constat, comment peut-on tenter d’expliquer cette majorité de femmes parmi les victimes des dossiers non élucidés ? Quelles hypothèses formuler ? *« Si leur part est prépondérante, je pense que c’est parce qu’elles sont davantage victimes des différentes formes de prédation »,* envisage Franck Dannerolle, chef de l’Office central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP), en épluchant ses procédures : une cinquantaine de *cold cases,* 75 % de femmes, dont 27 % de mineures. *« Je ne suis pas criminologue,* précise le commissaire divisionnaire, *mais je constate que la victime du “cold case” a souvent* ➽

JÉRÉMIE FULLERINGER/PHOTOPQR/L’YONNE REPUBLICAINE/MAXPPP

une vie tout à fait ordinaire et devient victime parce que l'auteur l'a choisie comme telle, sans doute un peu au hasard. Ce ne sont pas des personnes déjà impliquées de près ou de loin dans une activité criminelle comme on peut le voir dans les règlements de comptes. » Et c'est bien cette absence de lien antérieur avec l'auteur qui, ajoute-t-il, complexifie les enquêtes.

"DES PROIES PLUS FACILES"

L'historienne Christelle Taraud, qui a longuement étudié la question des féminicides, ces meurtres de femmes commis par des hommes parce qu'elles sont des femmes (1), avance une autre supposition : « *L'hypothèse que certains hommes, très ancrés dans une puissante haine des femmes, passent à l'acte de manière isolée et ponctuelle, et nourrissent donc une partie de ces meurtres non expliqués, qui seraient de facto des crimes de haine de genre, me paraît être une piste intéressante* », estime-t-elle. Une analyse partagée par la procureure de Châlons-en-Champagne, Ombeline Mahuzier : « *Ces crimes extrêmement violents, complexes à élucider et restés sans réponse, sont commis à la faveur des circonstances qui vont désigner les femmes comme des victimes toutes trouvées : davantage isolées, exposées à la violence, elles sont perçues comme n'étant pas capables de se défendre, ou pas suffisamment fortes pour le faire, et, en tant qu'individu, ayant peu d'importance… N'attirant pas l'attention, voire invisibles, elles sont des proies plus faciles.* »

Leur origine sociale peut-elle aussi y être pour quelque chose ? De nombreuses victimes sont issues de milieu modeste. Didier Seban dit avoir déjà fait face à une forme de « *mépris social* » de la part de la justice : « *Encore récemment, on a senti qu'une victime fréquentant les festivals de musique électronique était "jugée" pour cela,* dit-il. *Et ne parlons pas des dossiers de victimes prostituées…* » Sa consœur Corinne Herrmann, qui a traqué le tueur en série Emile Louis, évoque quant à elle les jeunes femmes tuées autour de l'A6. L'une était fille de médecin : « *Tout avait été fait pour elle en matière d'enquête.* » Contrairement aux autres.

Dernièrement, Interpol a diffusé une campagne à destination du grand public pour tenter de résoudre 22 *cold cases*. Toutes des femmes. « *La Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne avaient beaucoup d'affaires de femmes retrouvées mortes qu'ils n'avaient pas réussi à identifier,* explique le gestionnaire des bases ADN pour l'organisation de coopération policière François-Xavier Laurent. *Peut-être est-ce plus difficile d'identifier les femmes car elles sont moins susceptibles d'être déjà connues des services de police pour d'autres faits ?* », s'interroge-t-il. La campagne a déjà généré plus de 200 témoignages, certains très prometteurs. « *On n'imagine pas l'impact qu'un appel à témoins peut avoir dans un dossier de "cold case"* », écrit la juge Sabine Kheris dans une revue spécialisée sur le sujet.

Décidera-t-elle d'en lancer pour les dossiers que lui a confiés Isabelle Théry ? Quand elle a pris sa retraite il y a quelques années, cette magistrate s'est demandé comment faire avancer la cause des féminicides ou des *cold cases*. « *Je me suis dit : "On pourrait chercher les crimes non élucidés en France, essayer de les recenser, les ressortir"* », raconte-t-elle à « l'Obs ». Quand elle n'explore pas les kilomètres de dossiers des archives des tribunaux d'Ile-de-France entreposés à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, elle passe ses journées à les décortiquer seule, chez elle, dans les Yvelines. Une photo de la victime épinglée sur son bar, elle plonge dans la procédure pour voir si elle peut « *la sauver* », soit prétendre à une réouverture. Un véritable travail de fourmi.

Pendant trois ans, elle a ainsi épluché 140 meurtres frappés de non-lieu. Puis en a sélectionné 24. Combien de femmes ? La moitié. Le pôle en a déjà retenu 14. « *Je pense qu'il y a toujours quelque chose à faire : réentendre untel ou unetelle, faire une nouvelle recherche en téléphonie…* », explique la magistrate, qui ne sélectionne pas les dossiers qu'en fonction d'un ADN susceptible d'être à nouveau analysé. « *L'enquête de terrain dite "classique" donne aussi beaucoup de résultats, même longtemps après* », assure celle qui constate à la lecture des dossiers que plus les services d'enquête sont submergés, plus le taux de crimes non élucidés est élevé. Autre dénominateur commun à tous ces crimes oubliés : la rotation des juges d'instruction. « *Quand on a des crimes non élucidés dans son cabinet, on n'a pas le temps de s'en occuper, il y a toujours d'autres urgences* », déplore Isabelle Théry. Pendant six ans à l'instruction à Fontainebleau, Evry et Melun, elle a elle-même souffert de ne pouvoir suffisamment travailler certains dossiers. « *Ça m'a pourrie* », lâche-t-elle en pensant à ces quatre fillettes violées et brûlées près de Paris en mai et juin 1987. Dès qu'elle a pu, elle a ressorti ces affaires irrésolues. Peu après sa création, le pôle de Nanterre s'en est très vite saisi. Au moment de leur disparition, elles avaient entre 7 et 10 ans. Elles s'appelaient Perrine Vigneron, Sabine Dumont, Virginie Delmas et Hemma Davy-Greedharry. ■

(1) Elle a dirigé l'an dernier l'ouvrage très remarqué « Féminicides. Une histoire mondiale » (La Découverte).

LES DOSSIERS DU PÔLE DE NANTERRE

Prévu par la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021, le pôle *cold cases* du tribunal judiciaire de Nanterre, officiellement intitulé Pôle national des Crimes sériels ou non élucidés (PCSNE), a vu le jour en mars 2022. Composé de trois cabinets d'instruction et d'un parquet dédié, il étudie actuellement 82 dossiers (66 informations judiciaires et 16 enquêtes préliminaires), et 9 « parcours criminels » d'auteurs identifiés. Les mineurs représentent près de 30 % des victimes, et les infractions sont ainsi réparties : 72 % de meurtres, 22 % d'enlèvements et 6 % de viols (chiffres de la fin juin). Deux dossiers de disparitions de femmes ont déjà connu d'importantes avancées. En juin dernier, le corps de Valérie Pichon, disparue vingt ans plus tôt en Seine-Saint-Denis, a été identifié. Dix-neuf ans après la disparition de Khadidja Bengrine dans le Finistère, son ancien compagnon, déjà détenu dans un autre dossier, a été mis en examen, pour « séquestration suivie de mort ». C. R.